# Guide pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et du genre



# dans le Plan de Développement Local (PDL) du département du Kouilou-République du Congo

NOÉ

PARC NATIONAL CONKOUATI DOULI CONGO

ELLESadAPt

Baastel

**Autrices**
Mélinda NOBLET,
Noémie WATANABE,
avec les contributions
de Carole OBAM

**Crédits graphisme**
Camille Lasselin

**Ce document peut être cité sous le titre**
Baastel, ELLESadAPt, 2026, Guide pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et du genre dans le Plan de Développement Local (PDL) du département du Kouilou - République du Congo, produit sous le « Projet d'adaptation aux changements climatiques des femmes dans les aires protégées au Congo et au Tchad (ELLESadAPt) », Baastel, 24 pages.

Ce guide est financé dans le cadre du Projet d'adaptation aux changements climatiques des femmes dans les aires protégées au Congo et au Tchad (ELLESadAPt), relevant de l'Initiative Partenariat pour le climat, soutenue par Affaires Mondiales Canada (AMC) et mis en œuvre par Développement international Desjardins et BAASTEL en collaboration avec Noé Congo.

**Pour en savoir plus :**
Baastel, ELLESadAPt, 2025, Etude de vulnérabilité aux changements climatiques du Parc National Conkouati-Douli (PNCD) – République du Congo, Rapport produit sous le « Projet d'adaptation aux changements climatiques des femmes dans les aires protégées au Congo et au Tchad (ELLESadAPt) », Baastel, 90 pages.

Baastel, ELLESadAPt, 2025, Synthèse de l'étude de vulnérabilité aux changements climatiques du Parc National Conkouati-Douli (PNCD) – République du Congo, produit sous le « Projet d'adaptation aux changements climatiques des femmes dans les aires protégées au Congo et au Tchad (ELLESadAPt) », Baastel, 8 pages.

Baastel, ELLESadAPt, 2025, Résultats du processus de priorisation des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le Parc National de Conkouati-Douli (PNCD), Rapport produit sous le « Projet d'adaptation aux changements climatiques des femmes dans les aires protégées au Congo et au Tchad (ELLESadAPt) », Baastel, 24 pages.

# Table des matières


## 1. Contexte p.5

1.1. Généralités sur le département du Kouilou ..... 5

1.2. Contexte de l'élaboration du Plan de Développement Local du département du Kouilou et approche du processus de renforcement de capacités ..... 6

1.3. Objectifs et cibles de ce guide ..... 7

## 2. Le contexte de la gouvernance locale au Congo p.7

2.1. Le fonctionnement de la gouvernance locale au Congo ..... 7

2.2. Processus d'élaboration du PDL au niveau départemental et acteurs principaux impliqués ..... 9

## 3. Intégration de l'adaptation aux changements climatiques et du genre dans le processus d'élaboration du PDL du Kouilou : les principaux points d'entrée p.10

3.1. Phase 1 : Phase préparatoire ..... 11

3.2. Phase 2 : Diagnostic participatif ..... 11

3.3. Phase 3 : Planification ..... 13

3.3.1. Formulation de la vision ..... 13

3.3.2. Orientations stratégiques ..... 13

3.3.3. Formulation des stratégies et programmes ou élaboration du plan d'action ..... 14

3.3.4. Géographie des interventions, domaines des actions et coût global ..... 15

3.4. Phase 4 : Mobilisation des ressources ..... 15

3.5. Phase 5 : Rédaction du PDL ..... 15

3.6. Phase 6 : Élaboration du système de suivi-évaluation ..... 16

3.7. Phase 7 : Validation technique et politique ..... 16

## 4. Intégration de l'adaptation aux changements climatiques et du genre dans le document du PDL du Kouilou : structure du PDL et points d'entrées de l'adaptation et du genre p.17

4.1. Première partie : cadre stratégique du PDL ..... 17

4.2. Deuxième partie : cadre de mise en œuvre des programmes du PDL ..... 19

4.3. Troisième partie : cadre de financement des programmes du PDL ... 20

4.4. Quatrième partie : cadre de suivi et évaluation du PDL ..... 20

## Conclusion p.22

**Annexe : Liste des options d'adaptation identifiées pour la zone du PNCD** p.23


### Liste des figures


→ Figure 1 Localisation du département du Kouilou (SDAT, 2015) ..... 5

→ Figure 2 Schéma de la gouvernance locale (élaboré à partir de la PNDD, 2017) ..... 8

→ Figure 3 Acteurs clés de l'élaboration du PDL du Kouilou ..... 9


### Liste des tableaux


→ Tableau 1 Structure des orientations stratégique du PDL du Kouilou (2022-2026) ..... 13

→ Tableau 2 Aperçu de l'Axe 1 du plan d'action du PDL actuel (2022-2026) ..... 14

→ Tableau 3 Exemple de reformulation climato-résiliente des orientations stratégiques ..... 18

→ Tableau 4 Proposition de réorganisation du plan d'action du PDL ..... 19

→ Tableau 5 Proposition de modèle de structure de plan d'action ..... 20

→ Tableau 6 Proposition d'indicateurs pour le suivi-évaluation intégrant l'adaptation aux CC ..... 21

# Glossaire

| | |
|---|---|
| **Adaptation** | Démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Pour les systèmes humains, il s'agit d'atténuer les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. Pour les systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences. |
| **Atténuation** | Ensemble des actions qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). |
| **Changements climatiques** | Changements qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables. |
| **Décentralisation** | Mode de gestion territoriale, qui amène un État à transférer une partie de ses compétences aux collectivités locales, qui sont des administrations publiques gérées de manière autonome par les conseils élus |
| **Déconcentration** | Processus d'aménagement de l'État unitaire, qui consiste à implanter dans les circonscriptions administratives locales, des autorités administratives représentant l'État. A l'image du préfet et directeurs départementaux, les autorités déconcentrées sont nommées et révoquées par le pouvoir central. |
| **Développement local** | Processus de mise en valeur des territoires locaux au travers duquel une collectivité locale se dote d'une stratégie d'organisation et définit ses conditions de développement. Les acteurs du développement collaborent ainsi pour identifier les problèmes d'aménagement et de développement, rechercher les solutions qui conviennent et les traduire en activités concrètes. |
| **Développement durable** | Développement qui répond aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. |
| **Genre** | Ensemble des rôles, comportements, expressions et identités qu'une société associe à la masculinité et à la féminité. C'est une construction sociale qui varie selon les cultures et évolue au fil du temps. |
| **Gouvernance en matière de climat** | Mécanismes et mesures visant délibérément à conduire les systèmes sociaux vers la prévention et l'atténuation des risques que pose le changement climatique ou vers l'adaptation à ces risques. |
| **Options d'adaptation** | Ensemble de stratégies et de mesures disponibles pouvant répondre aux besoins d'adaptation. |
| **Plan de développement local** | Document élaboré de manière participative par tous les acteurs d'une collectivité locale, dans lesquels sont identifiés les problèmes et les solutions retenues pour les résoudre, dans une période donnée, ainsi que les ressources financières nécessaires et les stratégies pour mobiliser ces ressources. |
| **Résilience** | Capacité d'un système (communauté, écosystème, etc.) à anticiper, se préparer, répondre et se remettre des impacts négatifs du changement climatique. |
| **Vulnérabilité climatique** | Degré auquel un système est sensible et incapable de faire face aux effets néfastes du réchauffement climatique, y compris dans la variabilité et les extrêmes climatiques. |

# 1. Contexte

## 1.1. Généralités sur le département du Kouilou

Le département du Kouilou est situé au sud de la République du Congo, bordé au nord-ouest par le Gabon, au sud-ouest par l'Océan Atlantique, au nord-est par le département du Niari et au sud-est par l'enclave angolaise de Cabinda.

D'une superficie totale de 19 401 km², il s'étend sur 170 km le long de la côte et sur 100 km en direction du département du Niari. La population du Kouilou, s'élevant à environ 100 571 habitants en 2020, est inégalement répartie dans le département, avec une forte concentration sur le littoral, notamment dans la baie de Loango et aux environs de Pointe-Noire ; le massif forestier du Mayombe étant quasiment sous-peuplé. Il en résulte une faible densité de population (6,1 habitant/km²)[1]. Le département du Kouilou est subdivisé en 6 districts : Hinda, Kakamoéka, Loango, Madingo-Kayes, Mvouti et Nzambi.

Sur le plan économique, l'agriculture constitue une activité importante dans le département, avec des cultures telles que la banane, l'igname, le manioc ; ainsi que la pêche maritime et continentale. L'exploitation des ressources naturelles (pétrole, bois, or, potasse, etc.) constitue également une part importante de l'économie locale, attirant plusieurs sociétés minières. Le développement socio-économique et environnemental du département est fortement influencé par la proximité et l'attractivité de la ville de Pointe-Noire.

À l'ouest du département du Kouilou, se situe le Parc National de Conkouati-Douli (PNCD). Riche en biodiversité, l'aire protégée s'étend sur 795 000 ha, dont 51% en zone marine et 49% en zone terrestre. Le PNCD accueille une population estimée à 7 644 personnes (2022), est répartie en 31 villages entre les districts de Nzambi et de Madingo-Kayes.

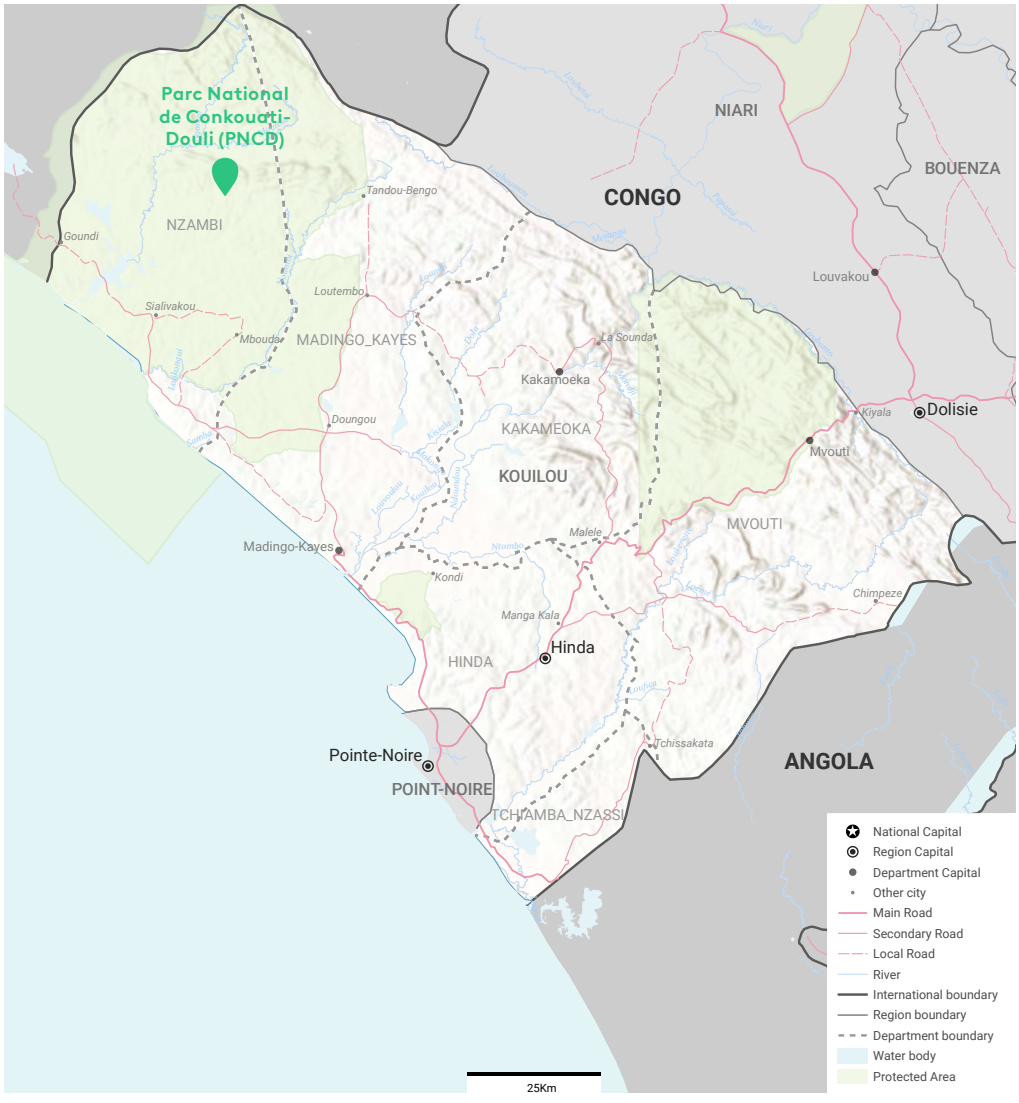



**Figure 1 :** Carte de référence du département du Kouilou (OCHA, 2024)

DÉPARTEMENT DU KOUILOU

**19 401**
km² de superficie totale

**100 571**
habitants en 2020

**6**
districts

- Hinda
- Kakamoéka
- Loango
- Madingo-Kayes
- Mvouti
- Nzambi

PARC NATIONAL DE CONKOUATI-DOULI (PNCD)

**795 000**
ha de superficie du parc

**51%**
de la surface s'étend en zone marine

**49%**
de la surface s'étend en zone terrestre

**7 644**
habitants en 2022

**31**
villages

**2**
districts

[1] PDL du Kouilou (2022-2026).

# 1.2. Contexte de l'élaboration du Plan de Développement Local du département du Kouilou et approche du processus de renforcement de capacités

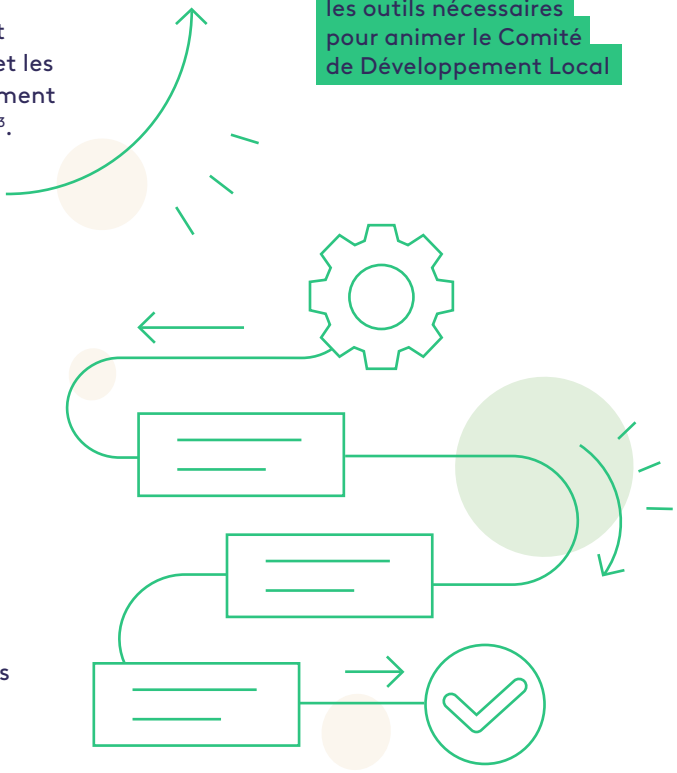
En 2021, le Conseil Départemental du Kouilou en partenariat avec les Ministères de l'Aménagement du territoire et du Plan et celui de la Décentralisation et avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a élaboré son Plan de développement local (PDL) pour la période 2022-2026.

En août 2024, dans le but d'améliorer la mise en œuvre du PDL, la Commission Justice et Paix (CJP) de Pointe Noire a initié un état des lieux de la mise en œuvre de ce plan, par l'entremise de Caritas Congo et du Centre d'Échanges et des Ressources pour la Promotion des Actions Communautaires (CERPAC). Les échanges menés avec le Conseil départemental ont mis en évidence la nécessité de renforcer le PDL sur le plan programmatique (actions, cadre de résultats et des indicateurs).

Après le lancement de la mise en œuvre du PDL du Kouilou (2022-2026), en décembre 2024, le Comité Technique d'évaluation du PDL du Département du Kouilou a été mis en place en avril 2025, en tant qu'organe chargé d'opérationnaliser les décisions et les orientations stratégiques du Comité de développement Local[2]. Ses membres ont été désignés en mai 2025[3].

Ce comité a notamment pour **missions** de :

1. **Élaborer** les outils de suivi et évaluation
2. **Assurer** le fonctionnement du mécanisme d'évaluation
3. **Veiller** à la réalisation effective des activités du suivi administratif et technique
4. **Préparer** les outils nécessaires pour animer le Comité de Développement Local



En août 2025, lors d'une rencontre multi-acteurs, des mesures conditionnant la réussite de la mise en œuvre des actions prioritaires du PDL en 2026 ont été définies, parmi lesquelles :

**Mettre en place et animer**
une plateforme des Partenaires techniques et financier (PTF) et Organisations de la société civiles (OSC) intervenant dans les différents secteurs de développement du département de Kouilou pour assurer l'appropriation et l'intégration du PDL par ces partenaires dans leurs interventions d'une part, et la capitalisation des acquis en lien avec les actions du plan d'autre part ;

**Renforcer**
les capacités techniques et matérielles des élus du Conseil Départemental et des CGDC (Comités de Gestion et de Développement Communautaire) des districts sur le montage, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de projets et plans de développement.

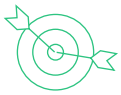
C'est dans ce cadre que la CJP, fidèle à son engagement auprès du Conseil départemental du Kouilou et favorable à une synergie d'action entre les parties prenantes pour la mise en œuvre efficace du PDL, s'est proposée en collaboration avec le PNCD et ses partenaires Baastel, de fournir un **renforcement de capacité auprès du Conseil départemental du Kouilou sur l'intégration des dimensions adaptation aux changements climatiques et au genre dans la planification locale.**

[2] Suivant l'arrêté 0041/MID/DK/BE/P-CAB du 29 Avril 2025.
[3] Suivant l'arrêté 0125/MID/DK/CD/BE/P-CAB du 5 mai 2025.

## 1.3. Objectifs et cibles de ce guide

Ce guide méthodologique s'inscrit en complément du Guide d'élaboration du PDL intégrant les Objectifs de Développement Durable élaboré avec l'appui du PNUD, et de la méthodologie du PDL de Kouilou.

| **Ce guide a pour objectifs de :** |  |
|---|---|
| 1 | **Décrire** le processus d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et du genre dans le processus d'élaboration du PDL du Kouilou et dans le document du PDL du Kouilou. |
| 2 | **Constituer** un support méthodologique pour les membres du Comité Technique d'évaluation du PDL du Kouilou et pour les organes d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PDL du Kouilou. |

| **Le public-cible de ce guide méthodologique se situe à plusieurs niveaux :** |  |
|---|---|
|  | Les acteurs clés de la **planification territoriale du département** du Kouilou : les membres du Conseil départemental, conseillers, et cadres des services décentralisés et déconcentrés de l'Etat. |
|  | Les acteurs de la planification à l'**échelle nationale** à titre d'information sur le processus suivi afin d'intégrer les CC et le genre dans le processus d'élaboration des PDL. |
|  | Les **acteurs de la coopération internationale** (bailleurs de fond, acteurs de la mise en œuvre de projets en lien avec la planification territoriale, le genre ou l'adaptation aux changements climatiques). |

# 2. Le contexte de la gouvernance locale au Congo

## 2.1. Le fonctionnement de la gouvernance locale au Congo

Depuis l'indépendance du Congo en 1960, le principe de la décentralisation a été inscrit dans toutes les constitutions et s'est installée progressivement dans le paysage institutionnel depuis le début des années 2000.

Elle est actuellement régie par la loi N°7-2003 du 06 Février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales. La Constitution du 6 novembre 2015 définit à l'article 210, les compétences propres aux collectivités locales parmi lesquelles : la prévention, la réduction des risques et la gestion des catastrophes et de l'environnement et des ressources naturelles (Politique nationale de la décentralisation et du développement local - PNDD, 2017).

Actuellement le département et la commune sont les uniques collectivités locales au Congo. Elles sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Le département du Kouilou ne compte aucune commune, la seule entité décentralisée est le département (Conseil départemental).

A l'instar du reste du pays, les communautés rurales ne sont pas encore installées même s'il est prévu par la loi qu'elles soient régies par le conseil municipal comme organe délibérant.

Le département, dont le chef-lieu est Loango, est une circonscription administrative placée sous l'autorité du préfet nommé par l'État. Le préfet est à la fois le représentant de l'État et à ce titre exerce un contrôle sur les directions et services déconcentrés au sein du département mais il est également l'autorité de tutelle de la décentralisation (PNDD, 2017). Il exerce un contrôle administratif, financier et technique des actes des autorités locales décentralisées, notamment le budget, les emprunts, les marchés et les contrats publics locaux.

Les autorités locales décentralisées sont : i) le conseil départemental, élu au suffrage universel direct, et instance délibérante du département et, ii) le bureau exécutif autour du président du conseil départemental, organe exécutif. Le conseil départemental émet notamment des avis sur les plans et les programmes d'investissement et les schémas directeurs d'aménagement (PNDD, 2017). Enfin, le village est l'entité administrative de base, il doit compter au minimum 30 habitants. Créé par arrêté préfectoral, il est sous la responsabilité d'un chef de village, représentant l'État, désigné par les habitants et nommé par le préfet à vie sauf démission ou révocation.

Bien qu'il ne soit pas doté de prérogatives délibératives, le village compte un Comité de Gestion et de Développement Communautaire (CGDV) (Décret n°2013-280 du 25 juin 2013) qui constitue à la fois un organe de participation au développement pour les communautés et un relai pour le Conseil départemental. Cet organe est placé sous la responsabilité du Président du Conseil départemental.

La figure suivante présente la structure de l'administration territoriale, incluant les collectivités locales, ainsi que les structures de la déconcentration (district, arrondissement, communautés urbaines et rurales, villages et quartier).

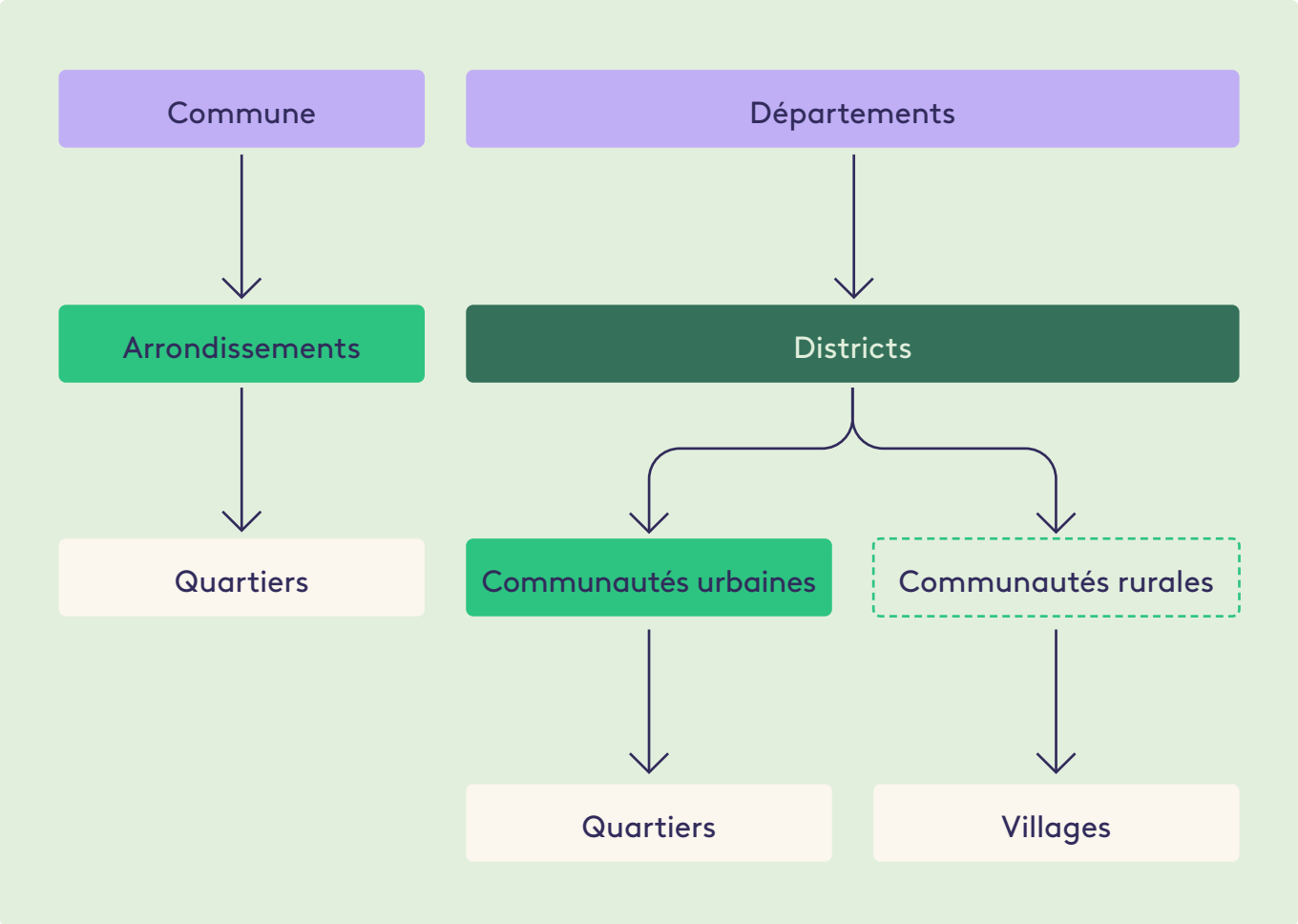



**Figure 2 :** Schéma de la gouvernance locale (élaboré à partir de la PNDD, 2017)

La gouvernance locale est confrontée à plusieurs défis, notamment les défis de développement, l'enclavement de certaines zones du pays, les capacités institutionnelles limitées et les structures inadaptées, le manque de ressources humaines et financières pour mettre en œuvre des actions de développement dû à l'inadéquation de la politique de financement des collectivités locales ; ou encore l'insuffisance d'une culture de planification de l'action locale.

## 2.2. Processus d'élaboration du PDL au niveau départemental et acteurs principaux impliqués

L'élaboration du PDL relève de la compétence du conseil départemental et obéit aux principes de coordination, de participation inclusive et de concertation. Élaboré tous les cinq ans, le PDL vise à planifier et mettre en œuvre, de manière participative, un développement local et durable, valorisant les potentialités locales, les filières porteuses, et un aménagement du territoire efficace, afin d'améliorer le niveau de vie des citoyens.

La décision d'élaboration du PDL est prise par le conseil départemental, qui met en place le cadre institutionnel du PDL. Le processus d'élaboration du document est chapeauté par le comité de pilotage (autrement appelé Comité de Développement Local), mis en place par le Conseil départemental, et dirigé par le président de celui-ci. Il est en charge de définir les orientations stratégiques, de coordonner la mise en œuvre du PDL, et de valider les différents documents produits au cours du processus.

La coordination technique de l'élaboration du PDL est assurée par un organe spécifique d'opérationnalisation technique des orientations stratégiques émanant du Comité de pilotage. Il est dirigé par le Secrétaire général de la préfecture. Entre autres missions, il définit les livrables à réaliser, organise et suit les travaux, organise les ateliers, les validations techniques, veille à la cohérence du plan avec les politiques nationales.

En appui au processus, les cellules opérationnelles d'élaboration du PDL, composées de services techniques décentralisées et déconcentrées de l'État, collectent et traitent les données, appuient l'animation des rencontres dans les localités, rédigent les rapports de diagnostic participatifs et appuient le suivi-évaluation du PDL. L'autre organe en appui au pilotage est le secrétariat technique permanent : nommé par le président du Conseil départemental et animé par le Secrétaire Permanent du Comité de pilotage. Il est chargé d'examiner les dossiers à transmettre au Comité de pilotage, d'organiser les évaluations du PDL et d'élaborer les projets de développement.

Une diversité de parties prenantes s'inscrit tout au long du processus : les élus locaux, le préfet ou son représentant, les sous-préfets ou leurs représentants, les administrateurs maires des communautés urbaines ou leurs représentants, les Comités de gestion et de développement communautaire, les services techniques déconcentrés et décentralisés, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les organisations de la société civile, les partenaires techniques et financiers, et le secteur privé.

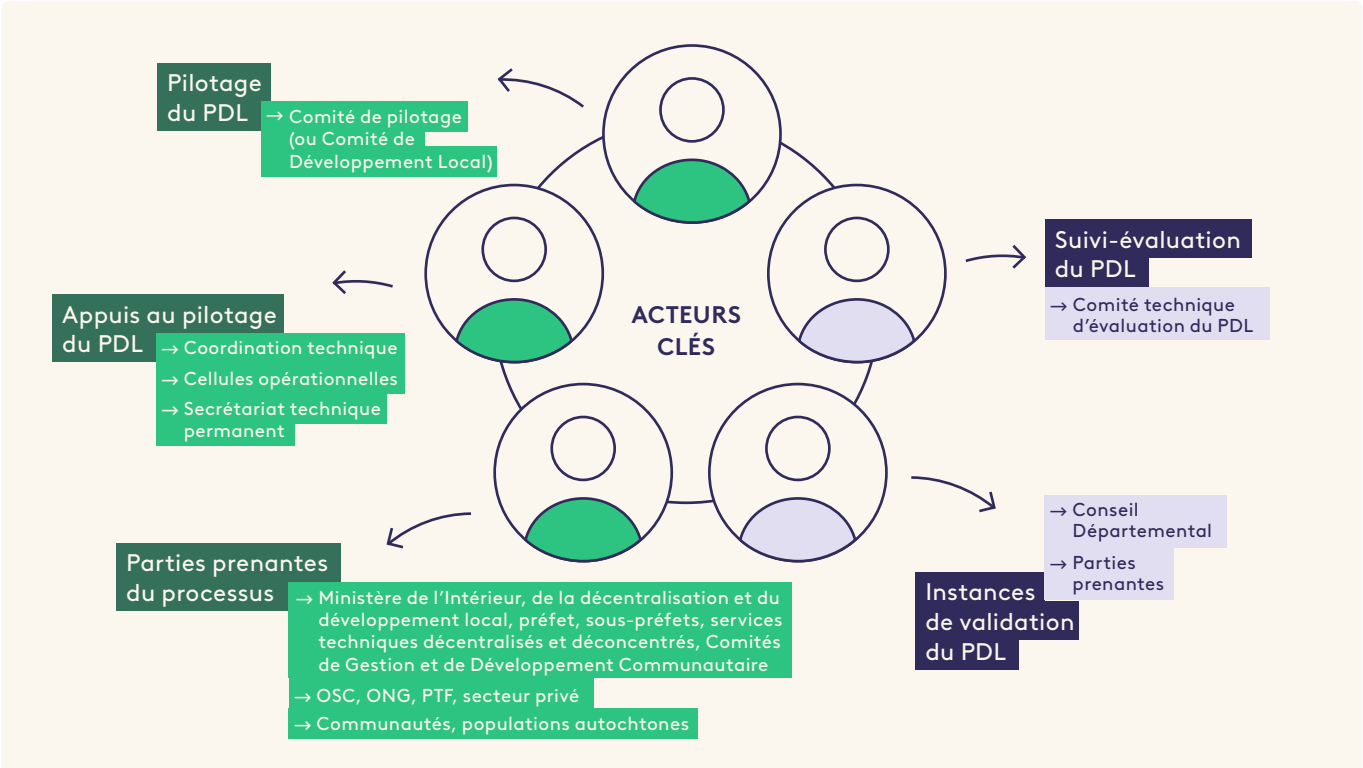
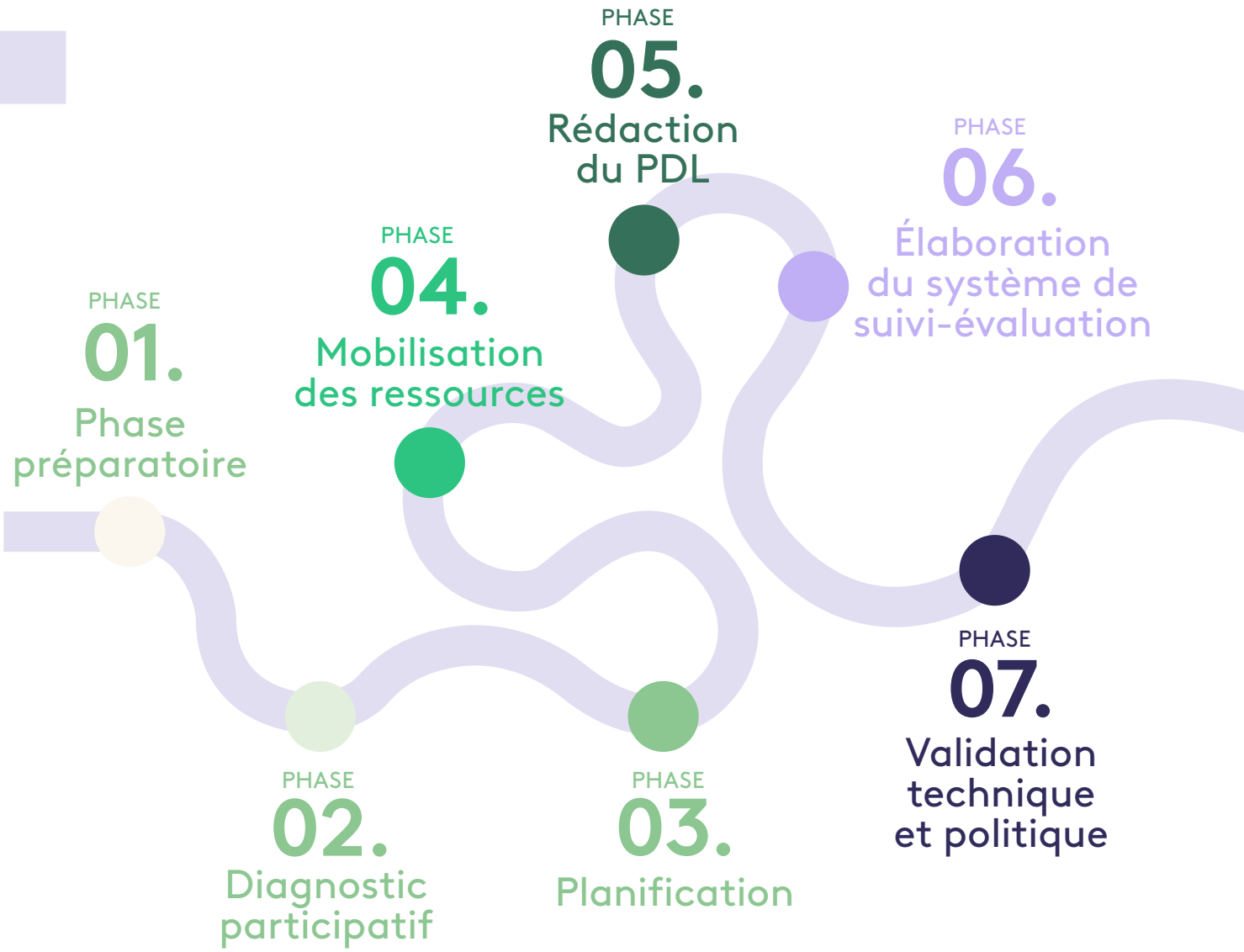



**Figure 3 :** Acteurs clés de l'élaboration du PDL du Kouilou

[4] Selon les prescriptions de la loi n°43-2014 du 10 octobre 2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Cette loi édicte les principes et les normes qui doivent guider l'action d'aménagement au Congo.

# 3. Intégration de l'adaptation aux changements climatiques et du genre dans le processus d'élaboration du PDL du Kouilou : les principaux points d'entrée

Cette section reprend les différentes phases d'élaboration d'un PDL et indique pour chaque phase de quelle manière les dimensions climat et genre peuvent être intégrées.



## 3.1. Phase 1 : Phase préparatoire

La phase préparatoire est une phase de sensibilisation et d'information destinées aux différentes parties prenantes devant être impliquées dans le processus d'élaboration ou de révision du PDL : les autorités administratives, les acteurs locaux publics et privés, les organisations de la société civile, les communautés et les populations autochtones.

Durant cette phase est aussi mis en place le dispositif opérationnel (le comité de pilotage), la coordination technique et les cellules opérationnelles d'élaboration du PDL.

**RECOMMANDATIONS POUR L'INTÉGRATION DU GENRE ET DES CC**



Des **séances de sensibilisation** complémentaires dédiées aux impacts des changements climatiques et la sensibilité au genre pourront être organisées. Cela permettra de faciliter l'intégration des dimensions adaptation et genre dans le processus de révision ensuite.



Lors de la phase préparatoire, il sera aussi nécessaire d'**identifier des représentantes de femmes pouvant participer au processus** de révision afin d'assurer la bonne prise en compte des spécificités liées au genre.

## 3.2. Phase 2 : Diagnostic participatif

Au cours de cette phase, le conseil départemental, les populations et les autres parties prenantes identifient l'ensemble des potentialités et contraintes de leur milieu et dégagent une nouvelle vision de leur communauté.

Le diagnostic du territoire départemental est réalisée grâce à l'exploitation des rapports les plus récents fournis par les directions départementales et, le cas échéant, au travers de la recherche documentaire. En complément, une collecte de données peut être effectuée sur le terrain[5] sur la base de méthodologie d'enquêtes participatives (questionnaire, focus group, etc.).

Dans le cas du PDL du Kouilou (2022-2026), l'élaboration du diagnostic a reposé sur un processus participatif à travers deux ateliers réunissant des cadres relevant des directions départementales, des districts et des communes du département du Kouilou et répartis en cinq groupes thématiques :

1. Gouvernance
2. Économie
3. Social
4. Environnemment
5. Infrastructures

### Premier atelier : Atelier du diagnostic préliminaire



PARTICIPANTS

Membres des administrations déconcentrées et décentralisées.



OBJECTIF

Analyser l'état des lieux de chaque domaine en mettant en évidence les forces, faiblesses, menaces et opportunités.

### Deuxième atelier : Atelier du diagnostic approfondi



PARTICIPANTS

Membres des administrations déconcentrées et décentralisées ainsi que les représentants des organisations de la société civile, des districts et communes.



OBJECTIF

Formuler des recommandations stratégiques en vue de dégager à la fois les perspectives de développement et les besoins ressentis en termes de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles.

[5] Voir p. 27 du Guide d'élaboration du plan de développement local intégrant les Objectifs de développement durable, République du Congo, PNUD.

Si cela est possible, l'idéal serait de pouvoir **réaliser une étude de vulnérabilité climatique à l'échelle du département** lors la phase de diagnostic participatif (voir méthodes de référence dans l'encadré 1).

## RECOMMANDATIONS POUR L'INTÉGRATION DU GENRE ET DES CC

ENCADRÉ 1

### Ressources bibliographiques pour mener une analyse de vulnérabilité aux CC

- Manuel d'analyse des vulnérabilités et des capacités d'adaptation (CVCA), Care International, Version 2.0, 2019 :

https://careclimatechange.org/wp-content/uploads/2016/06/CARE-CVCA-Handbook-FR-v0.5-web.pdf

- Guide de référence sur la vulnérabilité, GIZ, 2017 :

https://www.adaptationcommunity.net/download/va/vulnerability-guides-manuals-reports/giz_sbv_FR_SOURCEBOOK_screen_v171019.pdf

- Analyse de la vulnérabilité actuelle :

https://www.geres.eu/wp-content/uploads/2019/10/fiche-3-web.pdf

https://www.geres.eu/wp-content/uploads/2019/10/fiche-2-web.pdf

- Prospective territoriale intégrant les risques climatiques futures :

https://www.geres.eu/wp-content/uploads/2019/10/fiche-4-web.pdf

Si cela n'est pas possible, alors il est recommandé **d'intégrer des questions liées aux changements climatiques dans les questionnaires utilisés lors de la collecte des données.**

Questions sur l'évolution du climat et ses impacts à insérer dans le questionnaire de collecte de données

- Est-ce que vous avez observé ces dernières années (au cours des 10-15 dernières années) des changements au niveau du climat/météo :
  - Au niveau des températures (augmentation ou baisse ?) ?
  - Au niveau des pluies : est-ce qu'il pleut plus ou moins ? est-ce que parfois les pluies sont plus intenses ?
  - Au niveau du début et de la fin des saisons des pluies : est-ce que vous avez observé des changements ?
  - Est-ce qu'il y a des pauses sèches au cours de la saison des pluies ?
  - Est-ce qu'il y a plus d'événements extrêmes (vent violent, tempêtes, etc.) ?
- Est-ce que ces changements observés ont des impacts sur vos activités génératrices de revenus (agriculture, pêche, élevage, etc.) ? Si oui, quels sont ces impacts ?
- Est-ce que vous avez déjà mis en œuvre ou prévoyez de mettre en œuvre des mesures pour y faire face (changement dans vos pratiques culturales, diversification des activités, etc.) ? Si oui, quelles sont-elles ?

En complément, un travail spécifique peut être réalisé lors des ateliers en mobilisant différentes méthodes participatives (voir boites à outils dans l'encadré 2).

ENCADRÉ 2

### Boite à outils des différentes méthodes participatives existant pour travailler les éléments de la vulnérabilité en atelier de diagnostic

- Cartographie des aléas :

voir fiche outil n°1 du Manuel d'analyse des vulnérabilités et des capacités d'adaptation (CVCA)

- Chaine d'impacts :

https://www.adaptationcommunity.net/climate-risk-assessment-management/climate-risk-sourcebook/

- Matrice de vulnérabilité :

voir fiche outil n°7 du Manuel d'analyse des vulnérabilités et des capacités d'adaptation (CVCA)

- Analyse de la vulnérabilité actuelle :

https://www.geres.eu/wp-content/uploads/2019/10/fiche-3-web.pdf

https://www.geres.eu/wp-content/uploads/2019/10/fiche-2-web.pdf

- Prospective territoriale intégrant les risques climatiques futures :

https://www.geres.eu/wp-content/uploads/2019/10/fiche-4-web.pdf

# 3.3. Phase 3 : Planification

À partir des résultats du diagnostic (potentialités, forces et faiblesses, opportunités et contraintes), un atelier de planification est organisé afin d'élaborer la planification du PDL. Cette phase permet de :

1. Fixer les objectifs de développement et les stratégies pour les atteindre ;
2. Déterminer les grands axes d'intervention pour la durée du PDL intégrant les ODD, les CC et le genre ;
3. Déterminer les programmes et actions/projets.

## 3.3.1. Formulation de la vision

La phase de planification démarre par la formulation de la vision qui s'appuie généralement :

1. Sur les **documents stratégiques** nationaux tels que le Plan national de développement (PND_2022-2026), les agendas des Nations Unies et de l'Union Africaine (Agendas 2030 et 2063 respectivement) et les Objectifs de développement durable (ODD) ;

2. Le **bilan socio-économique**, réalisé à partir du diagnostic participatif établi par les autorités et les populations locales, ce diagnostic servant à : (i) faire le point des progrès accomplis par le conseil départemental dans l'atteinte de ses objectifs ; (ii) identifier les difficultés liées à l'atteinte de ses objectifs et (iii) relever les défis pour corriger ces difficultés.

**RECOMMANDATIONS POUR L'INTÉGRATION DU GENRE ET DES CC**

Il s'agit ici principalement d'un exercice de formulation basé sur les résultats du diagnostic territorial, permettant d'intégrer notamment les **notions de résilience climatique et d'inclusivité dans la vision** (voir exemple dans la section suivante).

## 3.3.2. Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques du PDL sont organisées sur la base de 3 axes prioritaires auxquels sont associés plusieurs domaines (voir tableau 1 ci-dessous).

| Axes | Domaines | Orientations stratégiques |
|---|---|---|
| **Axe 1 :** Le renforcement de la gouvernance locale | 1. La démocratie participative<br>2. L'aménagement et le développement local<br>3. Le budget et les finances<br>4. La planification et l'administration | Le conseil départemental entend promouvoir une administration locale performante, débarrassée des antivaleurs, du favoritisme et conduite en toute responsabilité par des cadres ayant des profils en parfaite adéquation avec les postes qu'ils occupent. |
| **Axe 2 :** Le renforcement du capital humain local | 1. La santé de base<br>2. L'éducation préscolaire, primaire et secondaire<br>3. L'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi | Le conseil départemental entend renforcer, de manière qualitative et quantitative, des systèmes éducatifs et sanitaires du département afin d'offrir à l'ensemble de la communauté l'opportunité de contribuer efficacement au développement du département. |
| **Axe 3 :** La promotion d'une économie locale dynamique et durable | 1. L'agriculture au sens large (y compris l'élevage, la pêche, la pisciculture et agroforesterie)<br>2. Le tourisme et l'artisanat<br>3. Bien-être des populations<br>4. Autonomisation des femmes et des jeunes<br>5. Préservation de l'environnement, de la conservation de la biodiversité et de la gestion rationnelle des ressources naturelles. | Le Conseil départemental entend valoriser l'agriculture au sens large (y compris l'élevage, la pêche, la pisciculture et agroforesterie), le tourisme et l'artisanat en vue, notamment, de l'autonomisation des jeunes et des femmes à travers l'entrepreneuriat. |

**Tableau 1 :** Structure des orientations stratégique du PDL du Kouilou (2022-2026)

**RECOMMANDATIONS POUR L'INTÉGRATION DU GENRE ET DES CC**

Il s'agit ici principalement d'un exercice de formulation basé sur les résultats du diagnostic territorial, permettant d'intégrer notamment les notions de résilience climatique et de genre (voir exemple dans la section suivante).

## 3.3.3. Formulation des stratégies et programmes ou élaboration du plan d'action

La formulation des stratégies et programmes du PDL actuel a été revue lors de l'élaboration du plan d'action qui est actuellement le document de référence pour la mise en œuvre du PDL du Kouilou. Pour chaque axe et sous-secteurs associés, est formulé un ou plusieurs objectifs, auquel est associé des résultats et ensuite plusieurs actions par résultat.
Ci-dessous, une illustration est reprise du plan d'action prioritaire du PDL actuel (2022-2026), pour l'axe 1 et le sous-secteur agriculture.

| Chaîne de résultats | Indicateurs | Quantité / effectifs (Niveau et valeurs de référence en 2024) | Cibles (valeurs en 2026) | Localisation / Districts | Villages | Budget coût estimatif |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Axe 1** | **Promotion du développement économique local** | | | | | 3.000.000.000 |
| Objectif 1 : Promouvoir l'économie | Le nombre d'acteurs renforcés sur le plan institutionnel au niveau du développement des chaînes de valeurs du secteur agricole | À définir par l'Étude de référence/EdR | | | | |
| | Le nombre d'infrastructures agricoles développés | À définir par l'Étude de Référence (EdR) au début de la mise en œuvre du PDL | | | | |
| | Le nombre d'acteurs renforcés sur le plan institutionnel au niveau du sous-secteur élevage | À définir par l'Étude de Référence (EdR) | | | | |
| | Le nombre d'acteurs renforcés sur le plan institutionnel au niveau du sous-secteur pêche et pisciculture | À définir par l'Étude de Référence (EdR) | | | | |
| **Sous-Secteur Agriculture** | | | | | | 947.192.608 |
| Résultat (P1 .1) : Le renforcement des capacités institutionnelles d'acteurs impliqués dans les différents maillons de la chaîne de valeurs dans le département du Kouilou est réalisé. | Le nombre de techniciens agricoles formés | À définir par l'Étude de Référence (EdR) au début de la mise en œuvre du PDL | | | | |
| | Le nombre de producteurs agricoles formés | | | | | |
| | Le nombre de transformateurs de produits agricoles appuyes | À définir par l'Étude de Référence (EdR) | | | | |
| | Le nombre de machines agricoles tracteurs, moto-culteurs, et autres) mis à la disposition des producteurs agricoles dans la zone de savane | À définir par l'Étude de Référence (EdR) | | | | |

**Tableau 2 :** Aperçu de l'Axe 1 du plan d'action du PDL actuel (2022-2026)

**RECOMMANDATIONS POUR L'INTÉGRATION DU GENRE ET DES CC**

Sur la base du diagnostic participatif intégrant les impacts des changements climatiques sur le territoire du département, il sera ici question d'identifier et prioriser des mesures d'adaptation à intégrer dans le plan d'action du PDL. Pour cela, des exemples de mesures sont disponibles en annexe p.23 ou se référer aux annexes du rapport mentionné en note de bas de page[6].

Méthodes d'identification et priorisation des mesures d'adaptation : https://www.geres.eu/wp-content/uploads/2019/10/fiche-5-web.pdf

[6] ELLESadAPt, 2025, Résultats du processus de priorisation des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le Parc National de Conkouati-Douli (PNCD).

### 3.3.4. Géographie des interventions, domaines des actions et coût global

Les actions prévues au titre de ce PDL s'envisagent à l'échelle de tout le département, au niveau des 6 districts (Mvouti, Kakamoéka, Nzambi, Hinda, Loango et Madingo Kayes), des 3 communautés urbaines (Hinda, Mvouti et Kakamoéka) et dans les 53 villages.

**RECOMMANDATIONS POUR L'INTÉGRATION DU GENRE ET DES CC**

Sur la base du diagnostic participatif et des actions d'adaptation identifiées, il est recommandé de **localiser les actions prioritaires d'adaptation** dans les zones identifiées comme plus vulnérables aux CC.

## 3.4. Phase 4 : Mobilisation des ressources

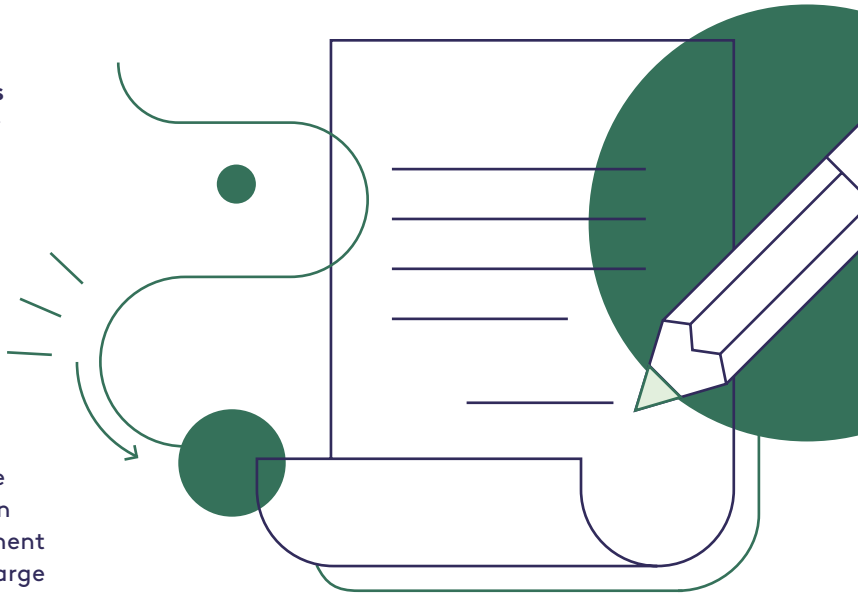


Après avoir évalué les coûts globaux des actions identifiées dans la phase précédente, il est nécessaire d'identifier les sources de financement et d'estimer la capacité de financement des collectivités locales.

Les différentes sources de financement à explorer sont les suivantes :

- → Les contributions de l'État à travers les crédits de transferts ;
- → Les contrats de plan État-départements ;
- → Les ressources propres des collectivités ;
- → Les contributions des partenaires techniques et financiers (PTF) ;
  - ↳ **Prendre en considération les PTF liés aux changements climatiques (Fonds d'adaptation, Fonds Vert Climat) ;**
- → Les donateurs ;
- → Les ressources extérieures telles que les jumelages, les fonds bilatéraux et multilatéraux de coopération décentralisée ;
- → Les concessions ;
- → Les contributions des populations bénéficiaires.

Suite à l'analyse des sources de finance, il est alors possible d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières pour la durée du PDL pour chaque domaine d'intervention.



## 3.5. Phase 5 : Rédaction du PDL

Sous la supervision technique de la Direction Générale du plan et du développement, les travaux de rédaction du plan de développement du Kouilou sont conjointement réalisés par les cadres et experts des ministères en charge du plan, de la décentralisation et de l'aménagement du territoire avec les profils suivants :

- → Spécialistes en planification stratégique, revue/élaboration de stratégies sectorielles et de leur déclinaison en plans opérationnels
- → Spécialistes en programmation budgétaire, en programmation sectorielle et en suivi-évaluation
- → Spécialistes en aménagement du territoire
- → Spécialistes en décentralisation et développement local

**RECOMMANDATIONS POUR L'INTÉGRATION DU GENRE ET DES CC**

Parmi, les profils de spécialistes mobilisés pour la phase de rédaction, il est recommandé d'ajouter des **profils d'expert en vulnérabilité et adaptation aux CC ainsi qu'une expertise genre et inclusion sociale.**

NOUVELLE PHASE



## 3.6. Phase 6 : Élaboration du système de suivi-évaluation

Il s'agit d'une phase qui n'existe pas dans l'élaboration du PDL actuel, mais qui semble indispensable pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre du plan d'action.

En effet, il est nécessaire de structurer le mécanisme de suivi-évaluation dès l'élaboration du document de planification, il s'agit ici de :

→ Organiser le comité de suivi : déterminer la composition du comité de suivi en prenant soin d'y intégrer des femmes et son organisation (fréquence des séances de reporting, etc.)

→ Identifier les différents indicateurs en intégrant des indicateurs spécifiques aux changements climatiques (adaptation et atténuation) et au genre.




**Ressources pour le suivi-évaluation de l'adaptation aux changements climatiques**

• Site de référence pour le suivi-évaluation de l'adaptation :

https://www.adaptationcommunity.net/monitoring-evaluation/multi-level-adaptation-me/

• Guide de référence sur le suivi évaluation de l'adaptation :

https://napglobalnetwork.org/resource/developing-national-adaptation-monitoring-and-evaluation-systems-a-guidebook/

• Méthode pour l'élaboration des indicateurs de suivi évaluation :

Tracking Adaptation and Measuring Development (TAMD) : https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/G03525.pdf

## 3.7. Phase 7 : Validation technique et politique

Pour être applicable et opposable aux autorités locales et à l'ensemble des acteurs, le projet de PDL est soumis à une double validation : (i) une validation technique (participative et inclusive) par les parties prenantes et (ii) une validation politique par le conseil départemental. La phase de validation consacre la fin du processus de validation.

# 4. Intégration de l'adaptation aux changements climatiques et du genre dans le document du PDL du Kouilou : structure du PDL et points d'entrées de l'adaptation et du genre

Cette section a pour objectif d'expliquer comment l'intégration des dimensions climat et genre se réalise lors de la rédaction du document du PDL en fonction des différentes sections du document.

## 4.1. Première partie : cadre stratégique du PDL

### Chapitre 1 : Présentation du département

Ce chapitre est dédié à la présentation du département du Kouilou sur ses aspects physiques, son organisation administrative et sa démographie.



Les données relatives au genre peuvent également être intégrées à travers une section dédiée intitulée « La place des femmes » dans la partie descriptive permettant de mettre en évidence les enjeux spécifiques liés aux femmes au sein du département.

**RECOMMANDATIONS POUR L'INTÉGRATION DU GENRE ET DES CC**



Il est possible **d'intégrer les résultats de l'étude de vulnérabilité aux changements climatiques** du PNCD et d'autres études qui pourraient être réalisées en complément au niveau du département.

Liste des rapports produits au niveau du PNCD :

- ELLESadAPt, 2025, Etude de vulnérabilité aux changements climatiques du Parc National de Conkouati-Douli (PNCD) – République du Congo
- ELLESadAPt, 2025, Résultats du processus de priorisation des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le Parc National de Conkouati-Douli (PNCD)
- ELLESadAPt, 2026, Plans de Développement et d'Utilisation du Terroir Villageois (PDUTV) de 6 villages pilotes du PNCD
- ELLESadAPt, 2025, Étude socioéconomique de Base du Parc national CONKOUATI DOULI
- ELLESadAPt, 2025, Gestion et filière pêche durable sensible au genre et résiliente au changement climatique
- ELLESadAPt 2025, Cartographie des habitats du PNCD.

### Chapitre 2 : Vision et orientations stratégiques

Ce chapitre énonce les principes directeurs d'élaboration du PDL. Il présente la vision et les orientations stratégiques du département ainsi que les principes ayant sous-tendu l'élaboration du PDL.

La formulation de la vision d'un département s'appuie sur les orientations nationales et doit considérer les changements climatiques et le genre comme des enjeux prioritaires de développement.

**RECOMMANDATIONS POUR L'INTÉGRATION DU GENRE ET DES CC**



Exemple de formulation à partir de la vision formulée dans le PDL actuel (2022-2026) :

**Formulation actuelle**

« Kouilou en marche vers le développement » et devrait se traduire à l'horizon 2030 en « un territoire désenclavé, une économie locale dynamique et créatrice d'emplois, des services sociaux modernes et performants… ».

**Proposition de reformulation**

« Kouilou en marche vers un **développement durable et climato-résilient** » devra se traduire à l'horizon 2040 par « **un territoire désenclavé, résilient face aux changements climatiques, porté par une économie locale verte, dynamique et créatrice d'emplois, et doté de services sociaux modernes, inclusifs et performants au bénéfice de toutes les populations** ».

Le tableau 2 propose des exemples de reformulations climato-résilientes pour les orientations stratégiques de chaque axe de développement du PDL :

| Axes | Domaines | Orientations stratégiques | Exemple de reformulation des orientations stratégiques du PDL actuel |
|---|---|---|---|
| **Axe 1 :** Le renforcement de la gouvernance locale | 5. La démocratie participative<br>6. L'aménagement et le développement local<br>7. Le budget et les finances<br>8. La planification et l'administration | Le conseil départemental entend promouvoir une administration locale performante, débarrassée des antivaleurs, du favoritisme et conduite en toute responsabilité par des cadres ayant des profils en parfaite adéquation avec les postes qu'ils occupent. | **Le Conseil départemental s'engage à promouvoir une administration locale performante, éthique, transparente et climato-responsable, libérée des antivaleurs et du favoritisme, conduite avec redevabilité par des cadres compétents, disposant de profils adaptés à leurs fonctions et capables d'intégrer systématiquement les enjeux climatiques, environnementaux et de durabilité dans la gestion publique et la prise de décision.** |
| **Axe 2 :** Le renforcement du capital humain local | 4. La santé de base<br>5. L'éducation préscolaire, primaire et secondaire<br>6. L'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi | Le conseil départemental entend renforcer, de manière qualitative et quantitative, des systèmes éducatifs et sanitaires du département afin d'offrir à l'ensemble de la communauté l'opportunité de contribuer efficacement au développement du département. | **Le Conseil départemental s'engage à renforcer, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, les systèmes éducatifs et sanitaires afin de les rendre inclusifs, modernes et climato-résilients, garantissant à toute la communauté les connaissances, les compétences et les services de santé nécessaires pour contribuer efficacement à un développement durable et résilient du département.** |
| **Axe 3 :** La promotion d'une économie locale dynamique et durable | 6. L'agriculture au sens large (y compris l'élevage, la pêche, la pisciculture et agroforesterie),<br>7. Le tourisme et l'artisanat<br>8. Bien-être des populations<br>9. Autonomisation des femmes et des jeunes<br>10. Préservation de l'environnement, de la conservation de la biodiversité et de la gestion rationnelle des ressources naturelles. | Le Conseil départemental entend valoriser l'agriculture au sens large (y compris l'élevage, la pêche, la pisciculture et agroforesterie), le tourisme et l'artisanat en vue, notamment, de l'autonomisation des jeunes et des femmes à travers l'entrepreneuriat. | **Le Conseil départemental s'engage à valoriser une agriculture durable et climato-résiliente au sens large (agriculture, élevage, pêche, pisciculture et agroforesterie), ainsi que le tourisme et l'artisanat écologiques, afin de renforcer les chaînes de valeur locales, favoriser l'entrepreneuriat vert et soutenir l'autonomisation économique des jeunes et des femmes.** |

**Tableau 3 :** Exemple de reformulation climato-résiliente des orientations stratégiques

# 4.2. Deuxième partie : cadre de mise en œuvre des programmes du PDL

## Chapitre 3 : Programmes pluriannuels des actions prioritaires

Ce chapitre présente le cadre de mise en œuvre des programmes et actions sectoriels contenu dans l'axe prioritaire et les domaines d'accompagnement du PDL.

Dans ce chapitre, au niveau de chaque axe prioritaire, les domaines et sous-secteurs associés sont décrits en détail avec des sections « situation » et « défis ».

Sur la **temporalité des actions :** dans le cadre de la planification de l'adaptation, il est recommandé de penser les actions en deux temps :

- Les actions de court terme à mettre en œuvre sur la temporalité du PDL qui est de 4 ans
- Les actions de moyen-long termes (10-15 ans) qui devront être initiées au cours du présent PDL mais qui auront des effets sur les prochains PDL. Il s'agit de préparer les actions qui permettront des changements en profondeur dans les pratiques agricoles ou d'élevage par exemple et assureront la résilience climatique effective du canton à moyen et long terme.

**RECOMMANDATIONS POUR L'INTÉGRATION DU GENRE ET DES CC**

Intégrer des éléments des **impacts des CC sur les sous-secteurs** quand les données sont disponibles au niveau des sections « situation » et « défis ».

Au niveau de la formulation des programmes et projets, il est essentiel d'intégrer les mesures d'adaptation pré-identifiées lors de la phase 3.

Il est également recommandé de **revoir la structuration du plan d'action** pour faciliter sa compréhension, sa mise en œuvre et son suivi-évaluation (voir tableau 3). Le tableau suivant (tableau 4) est une proposition de modèle complet de plan d'action qui reprend en partie les catégories du plan d'action du PDL actuel.

| Axe 1 | Promotion du développement économique local |
|---|---|
| **OBJECTIFS** | Promouvoir l'économie locale |
| **RÉSULTATS**<br>**Sous-secteur agriculture** | **ACTIONS** |
| Le renforcement des capacités institutionnelles d'acteurs impliqués dans les différents maillons de la chaîne de valeurs dans le département du Kouilou est réalisé. | **A.1 .1.1.** Appui à la formation des techniciens et producteurs agricoles<br>**A.1.1.2.** Appui à la transformation des produits<br>**A. 1.1.3.** Appui à la mécanisation agricole<br>**A. 1. 1.4.** Appui à la filière maïs et chaine de valeurs<br>**A.1.1.5.** Appui aux groupements/ Coopératives des cultures vivrières : filière manioc et chaine de valeurs |

| Axe stratégique | Développement et promotion d'une économie locale résiliente | |
|---|---|---|
| **OBJECTIF Sous-secteur agriculture** | **Développer un système agricole productif, diversifié, inclusif et climato-résilient** | |
| **OBJECTIFS** | **ACTIONS** | **ACTIVITÉS** |
| **Objectif 1 :** Renforcer l'adoption de pratiques agricoles climato-résilientes et durables | **A.1.** Former les agriculteurs, aux techniques agroécologiques (agroforesterie, compostage, conservation des sols, irrigation économe).<br>**A.2.** Mettre en place des champs écoles paysans et fermes pilotes climato-résilientes<br>**A.3.** Faciliter l'accès aux semences améliorées et résistantes aux aléas climatiques<br>**A.4.** Déployer des services d'information météo agricole et d'alerte précoce<br>**A.5.** Appuyer l'accès aux équipements agricoles adaptés (irrigation goutte-à-goutte, petits matériel) | **Activités pour l'action A.1 :**<br>→ Réaliser un diagnostic des besoins en formation par zone.<br>→ Élaborer des modules de formation adaptés au contexte local et intégrant les risques climatiques.<br>→ Former des formateurs locaux (techniciens agricoles, relais communautaires).<br>→ Produire des supports pédagogiques en langues locales (guides, fiches techniques, vidéos). |

**Tableau 4 :** Proposition de réorganisation du plan d'action du PDL

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| OBJECTIFS | ACTIONS | ACTIVITÉS | STRUCTURES RESPONSABLES | PARTENAIRES | LOCALITÉS | COÛTS | CHRONOGRAMME | INDICATEURS DE SUIVI |

**Tableau 5 :** Proposition de modèle de structure de plan d'action

## 4.3. Troisième partie : cadre de financement des programmes du PDL

### Chapitre 4 : Financement du PDL

Ce chapitre résume les mécanismes du financement du plan de développement local du Kouilou.

**RECOMMANDATIONS POUR L'INTÉGRATION DU GENRE ET DES CC**

Il s'agit principalement de prendre en considération les **PTF en lien avec les changements climatiques** dans le mécanisme de financement et d'identifier les actions du plan d'action qui pourraient être financées de manière spécifique par ces PTF. Cela permettrait d'orienter les PTF pour leur intervention dans la zone du Kouilou.

## 4.4. Quatrième partie : cadre de suivi et évaluation du PDL

### Chapitre 5 : Suivi et évaluation des programmes du PDL

Ce chapitre traite du cadre de suivi et de l'évaluation du plan de développement local du Kouilou.

Le suivi-évaluation permet d'évaluer les avancées de la mise à œuvre des actions et l'atteinte des résultats attendus par rapport à une situation de référence ainsi que l'impact sur le niveau de vie des populations bénéficiaires et sur les capacités des acteurs.

Le suivi-évaluation doit permettre au département de réajuster, en temps réel, les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre, afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs de développement de la collectivité territoriale.

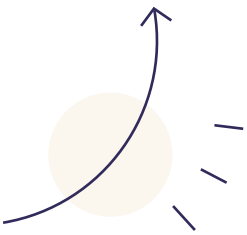
**RECOMMANDATIONS POUR L'INTÉGRATION DU GENRE ET DES CC**

Dans la section 3.6 (Phase 6- Elaboration du système de suivi-évaluation), des recommandations avec des ressources bibliographiques sont disponibles pour élaborer un suivi-évaluation spécifique à l'adaptation.

Dans le tableau 5 ci-dessous, des propositions d'indicateurs sont formulées pour l'action 1, objectif 1 issus du plan d'action restructuré (tableau 3 de la section 4.3.).

| AXE STRATÉGIQUE | DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION D'UNE ÉCONOMIE LOCALE RÉSILIENTE | | | |
|---|---|---|---|---|
| **OBJECTIF du sous-secteur agriculture** | DÉVELOPPER UN SYSTÈME AGRICOLE PRODUCTIF, DIVERSIFIÉ, INCLUSIF ET CLIMATO-RÉSILIENT | | | |
| **OBJECTIFS** | ACTIONS | INDICATEURS DE RÉALISATION (OUTPUTS) | INDICATEURS DE RÉSULTATS (OUTCOMES) | INDICATEURS D'IMPACTS ADAPTATION |
| OBJECTIF 1 : Renforcer l'adoption de pratiques agricoles climato-résilientes et durables | A.1. Former les agriculteurs, aux techniques agroécologiques (agroforesterie, compostage, conservation des sols, irrigation économe). | • Nombre de diagnostics de besoins en formation réalisés par zone<br>• Nombre de modules développés de formation intégrant le climat<br>• Nombre de formateurs locaux formés<br>• Nombre de sessions de formation organisées<br>• Nombre total de producteurs formés (H/F/jeunes) | • % de producteurs formés appliquant au moins 3 pratiques agroécologiques<br>• % de femmes et jeunes appliquant les pratiques apprises<br>• Niveau d'amélioration des connaissances climatiques des producteurs (% avant/après formation) | • % de producteurs déclarant une meilleure résistance aux aléas climatiques<br>• % de réduction des pertes de récoltes liées aux sécheresses/ pluies intenses chez les bénéficiaires |

**Tableau 6 :** Proposition d'indicateurs pour le suivi-évaluation intégrant l'adaptation aux CC



# Conclusion

Ce guide a permis de poser le contexte et les enjeux de l'intégration des CC et du genre dans le PDL du département du Kouilou, en proposant des pistes concrètes pour permettre cette intégration à la fois dans le processus d'élaboration du document, et dans les différentes sections du document lui-même.

L'intégration des CC et du genre dans les PDL constitue une étape importante pour orienter le département du Kouilou vers un **développement durable, résilient et inclusif.**

La mise en œuvre des actions priorisées climato-résilientes et sensibles au genre devraient ainsi renforcer la capacité des communautés et des instances de gouvernance locale du département à **faire face collectivement et de manière organisée**, aux changements climatiques et aux inégalités de genre.

Afin de pérenniser l'intégration des CC et du genre dans le prochain PDL du département du Kouilou, **l'appropriation de cette méthodologie climato-résiliente** par les acteurs locaux est cruciale. Ce pourquoi l'accent a été posé sur le renforcement de capacités des acteurs principaux de la prochaine révision du PDL, à travers deux séminaires et la production d'outils méthodologiques.

La réussite future de la révision du PDL du Kouilou et de sa mise en œuvre reposera à la fois sur l'**engagement** des acteurs de la planification au niveau départemental mais également sur la possibilité de mobiliser des **financements** climat, nationaux ou internationaux, et sensibles au genre.

# Annexe : Liste des options d'adaptation identifiées pour la zone du PNCD (2025)[1]

## Ecosystèmes

### → Préservation et restauration des écosystèmes

Augmentation de l'utilisation de foyers améliorés

Plantation pour le bois énergie

Gouvernance durable des ressources naturelles avec les populations

Sensibiliser les communautés du parc à la gestion durable des ressources naturelles

• Restauration des paysages dégradés et reboisement : restauration de forêts dégradées par enrichissement avec des espèces forestières locales
• Afforestation pour reconnecter certaines forêts galeries

Préservation des capacités naturelles de protection des côtes aux CC

### → Renforcement des connaissances

Renforcer l'état des connaissances - Etude de la faune et des écosystèmes pour mieux connaitre l'état de conservation du PNCD et sa vulnérabilité aux CC, y compris dans les zones marines

Identification et mise en valeur des savoir-faire et connaissances autochtones

Surveillance des zoonoses et des anthroponoses et analyse des liens avec les CC

Surveillance des menaces écologiques (ravageurs, maladies et espèces invasives)

## Agriculture

Amélioration du niveau de connaissances sur les sols et de l'accès à l'information

Conservation et restauration de la fertilité des sols

Agroécologie et agroforesterie

Diversification des cultures (appui au maraichage, etc.)

Choix de variétés plus résistantes aux maladies (mosaïque du manioc, etc.)

Appui à la conservation (entrepôt manioc) et à la transformation des produits vivriers et des PFNL

Renforcement des capacités/des connaissances sur les pratiques culturales avec un appui spécifique aux populations autochtones et aux femmes

Gestion du conflit H/F

## Pêche

Appui à l'application de la réglementation en milieu côtier (surveillance, etc.)

Développement d'une pêche durable sur les lagunes avec les communautés locales

Appui à l'amélioration des techniques de pêche et de transformation

Renforcement des connaissances sur les impacts futurs des CC sur les ressources halieutiques du PNCD

## Diversification des activités économiques

Développement de l'écotourisme

Appui au financement, développement et à la structuration de l'artisanat et du commerce (bois notamment en lien avec l'écotourisme)

Renforcement des connaissances et développement de l'élevage avec une attention particulière sur les femmes

Ressources en eau

Le renforcement du suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau (eau de surface et eau souterraine)

Le renforcement du suivi des différents usages de l'eau

Facilitation de l'accès à l'eau des populations pour leurs différentes activités socio-économiques (puits et forages solaires, irrigation etc.)

Evaluer l'intrusion d'eau de mer dans les aquifères côtiers

## Gestion du risque

### → Services climatiques

Co-construction de services climatiques avec les populations sur la base de leurs savoirs traditionnels

### → Prévention et sensibilisation aux risques climatiques

Mettre en place des dispositifs de prévention et de gestion face aux changements climatiques

Sensibilisation des communautés sur la prévention et gestion des risques climatiques

## Secteurs transversaux

### → Genre et inclusion sociale

Lutte contre les normes sociales négatives (violences basées sur le genre)

Facilitation de l'accès à la terre pour les femmes, les jeunes et les populations autochtones

### → Santé humaine

Renforcement des infrastructures de santé et de leur accessibilité pour les communautés

La surveillance et prévention des maladies (zoonoses notamment), pour être en mesure de réagir rapidement et d'informer les populations menacées

### → Planification territoriale

Intégration de l'adaptation dans la planification territoriale / aménagement du territoire / plan de gestion du parc

Adoption de référentiels de construction résilients aux aléas climatiques pour les futures infrastructures socio-économiques

[1] Ces options d'adaptation aux changements climatiques pour les écosystèmes et les différents secteurs d'activité dans la zone du PNCD ont été identifiées sur la base des études de vulnérabilité menées dans le PNCD en 2025. Pour plus de détails, voir le rapport : Baastel, ELLESadAPt, 2025, Résultats du processus de priorisation des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le Parc National de Conkouati-Douli (PNCD), 40 pages.

Avril 2026

# Guide pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et du genre dans le Plan de Développement Local (PDL) du département du Kouilou - République du Congo

NOÉ
PARC NATIONAL CONKOUATI DOULI CONGO
ELLESadAPt
Baastel
Desjardins Développement international
En partenariat avec Canada